

**CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 30 AVRIL 2024**

L'an 2024, le 30 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

**Etaient présents :** BOULEAU Marie-France, CAILLOT Virginia, COCHAUD Guillaume, DECEVRE Hervé, DELES Florence, GONON Bernard, JOUVENCEL Clément, RAPET Gilles, SEGADO Denis, SOLOMBRINO Mathieu, SPITZNER Laurent

**Absent excusé :** MOREL Fernand (pouvoir à SOLOMBRINO Mathieu)

**Secrétaire de séance :** Madame Virginia CAILLOT

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire et débute par l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent conseil :

- 1- Convention de mise à disposition de la salle des fêtes – cours de fitness (saison 2024/2025)
- 2- Cession d'une parcelle communale (cadastrée AD 168) suite à une offre d'achat
- 3- Questions diverses

**DELIBERATION**

**1- Convention de mise à disposition de la salle des fêtes – cours de fitness (saison 2024/2025)**

Le Maire explique à l'assemblée qu'il a été contacté par Madame Aurélie CALON, professeur de sport, qui souhaiterait renouveler sa proposition de cours de fitness (adultes et enfants) à Vertrieu à la rentrée prochaine.

Les cours pourraient avoir lieu à la salle des fêtes les mardis et jeudis soir pour les adultes et les mercredis matin pour les enfants.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir une nouvelle convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour la saison sportive 2024/2025 et de fixer un tarif pour cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité avec 13 voix POUR :

- DECIDE d'établir une nouvelle convention entre la Commune de Vertrieu et Madame CALON pour la mise à disposition de la salle des fêtes dans le cadre de cours de fitness pour la saison 2024/2025 et de fixer le tarif pour l'utilisation des locaux communaux à 600 € pour la saison.

- AUTORISE le Maire à signer la convention.

## 2- Cession d'une parcelle communale (cadastrée AD 168) suite à une offre d'achat

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une offre d'achat a été déposée en mairie par Mr Mme SPITZNER Nicolas et Pauline domiciliés au 257 rue Longe Rey à Vertrieu.

Cette offre concerne une parcelle communale cadastrée AD 168 attenante à leur propriété.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier adressé par M. Mme SPITZNER et précise que sur cette parcelle se trouvent des équipements publics dont un abri bus, une boîte aux lettres appartenant à La Poste et un poteau électrique.

Dans le cas d'une cession, il pourrait être envisagé de conserver une partie de la parcelle pour maintenir l'usage des services publics.

Compte tenu du lien de parenté avec les demandeurs, Monsieur le Maire Francis SPITZNER et Monsieur Laurent SPITZNER, conseiller municipal, ne prendront pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité des voix (6 voix POUR, 4 voix CONTRE, 1 abstention) :**

- DONNE un avis favorable à la cession de la parcelle communale cadastrée AD 168
- PRECISE qu'un bornage sera nécessaire pour délimiter la partie de la parcelle à céder et que ce bornage sera à la charge des acquéreurs.
- DIT que le prix de vente sera fixé par délibération du conseil municipal lorsque le bornage sera réalisé et après négociation avec les acquéreurs.

## 3- Questions diverses

*\* point sur les travaux et les projets en cours :*

- Réhabilitation et extension du bâtiment de la mairie : une rencontre est prévue le 7 mai avec l'adjoint de l'Architecte des Bâtiments de France pour la validation de l'avant-projet sommaire. Une solution devra être envisagée pour consolider le mur de la propriété voisine avant les travaux. Une discussion sera engagée avec les propriétaires concernés en présence d'un ingénieur structure.

*\* tour de table :*

↳ Marie-France BOULEAU :

- Cérémonie du 8 mai : 11h15 au monument aux morts en présence des militaires du régiment médical de la Valbonne et de la FNACA.
- Rappel : réception de la fête des mères le samedi 25 mai à 18h dans la cour de l'école.

↳ Mathieu SOLOMBRINO :

- Au vu des difficultés rencontrées par les agents de cantine à chaque retour de vacances scolaires (oublis récurrents pour les inscriptions cantine), une réflexion sera engagée au sujet du maintien des repas tampon pour la prochaine rentrée scolaire.

↳ Virginia CAILLOT :

- Le bus de ramassage des élèves du lycée de St Sorlin s'arrête sur la RD1075 au niveau du carrefour d'entrée du village, ce qui est très dangereux. Le service des transports de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sera contacté pour information car il n'existe pas d'arrêt de bus à cet endroit.

↳ Laurent SPITZNER :

- Les prestataires qui installent la fibre chez les particuliers bloquent la circulation. En effet, la mairie constate que de nombreux sous-traitants interviennent sur le domaine public sans demander d'autorisation. Certaines installations sont réalisées de façon médiocre et les déchets sont quelquefois laissés sur place...

↳ Guillaume COCHAUD :

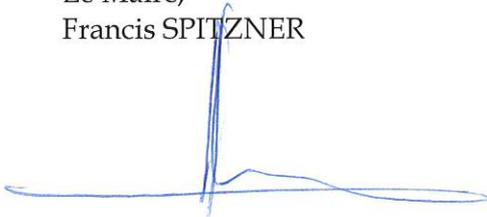
- Des véhicules sont stationnés de façon permanente sur le domaine public. La mairie et la gendarmerie interviennent régulièrement mais cela reste un problème récurrent. La commission voirie va se réunir pour essayer de trouver une solution.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h08.**

Prochain conseil municipal : 28 mai 2024.

**Procès-Verbal arrêté au commencement de la séance du 28 mai 2024**

Le Maire,  
Francis SPITZNER

A blue ink signature of Francis Spitzner, consisting of a vertical line that loops into a horizontal stroke.

Le secrétaire de séance,  
Virginia CAILLOT

A blue ink signature of Virginia CailLOT, featuring a large loop and a horizontal stroke.